

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDES - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DTM 002-1318/15/CC**

**■ Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de Délégation au Service Public relatif à l'Exploitation de service de transport de véhicules entre Marseille et l'archipel du Frioul**

**DPMOD 15/13748/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La délibération POR 001-687/13/CC du Conseil de Communauté du 31 octobre 2013 a approuvé le choix du groupement Icard Maritime / Méditerranéenne des Services Maritimes pour l'exploitation du service de transport de véhicules entre Marseille et l'archipel du Frioul

Il est proposé par la présente délibération d'approuver un avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public.

Celui-ci a pour objectif de modifier la ventilation des engagements financiers des parties afin d'établir un compte d'exploitation prévisionnel sur la base d'années civiles et non plus d'années contractuelles. (notification du contrat en novembre 2013).

Cette modification du compte prévisionnel d'exploitation n'a aucune incidence sur l'économie du contrat.

Ceci permettra au délégataire de se conformer aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales et ainsi de réaliser un rapport annuel correspondant à l'exercice d'une seule année.

La Communauté Urbaine MPM pourra ainsi mieux analyser ce rapport mais également prévoir les budgets annuels de façon plus juste puisque la contribution financière forfaitaire versée au délégataire sera calculée sur deux exercices, sur une seule année civile et non plus ventilée.

Aussi, il est proposé d'approuver par avenant n°1 à la convention de délégation de service public les mesures ci-avant exposées.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération POR 001-687/13/CC du Conseil de Communauté du 31 octobre 2013 approuvant le choix du groupement Icard Maritime / Méditerranéenne des Services Maritimes pour l'exploitation du service de transport de véhicules entre Marseille et l'archipel du Frioul;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

**Considérant**

- La délibération POR 001-687/13/CC du Conseil de Communauté du 31 octobre 2013 a approuvé le choix du groupement Icard Maritime / Méditerranéenne des Services Maritimes pour l'exploitation du service de transport de véhicules entre Marseille et l'archipel du Frioul.
- Qu'il convient de recalculer les engagements financiers des parties afin d'établir un compte d'exploitation prévisionnel sur la bases d'années civiles et non plus d'années contractuelles

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n° 1 ci-annexé à la convention de Délégation de Service Public n° 13/213 relatif à la ventilation des engagements financiers des parties.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Transport – Mobilité durable  
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement des transports  
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER